

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2005

29x05

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Primitif de l'exercice 2005 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 304 421 euros.

Section d'investissement

Dépenses 218 132 €

Recettes 218 132 €

Section d'exploitation

Dépenses 86 289 €

Recettes 86 289 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- APPROUVE et VOTE le Budget Primitif 2005 tel qu'il est présenté et arrêté à la somme de 304 421 euros.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 Mmes FIGUIERE – HUET – MM. GALLAND – BARONI
MAIGNAN

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^o avril 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Docteur J. COUPIER